

De : SOLIDAIRES DRFIP 75 [mailto:solidairesfinancespubliques.drrip75@dgrip.finances.gouv.fr]

Envoyé : mercredi 29 juillet 2026 à 16:06

Pour : LAGADEC Anne-Laure (75) <anne-laure.lagadec@dgrip.finances.gouv.fr>, PIERRON Didier (75) <didier.pierron@dgrip.finances.gouv.fr>

Objet : Apurement des CIP en SIE et PRS

Bonjour ,

Vous avez adressé un message le 23 juillet qui inquiète grandement les agent.es assurant la comptabilité dans les SIE et PRS.

Dans ce message vous indiquez qu'il est impératif d'apurer la totalité des comptes d'imputation provisoire (CIP) d'ici le 31/12/2026, afin permettre la fusion des bases informatiques TOPAD des directions recouvrant

le périmètre de plusieurs ex-DSF au 1er janvier 2027.

Cette fusion, annoncée depuis plusieurs années, était prévue pour 2026 et a finalement été reportée à 2027. Dans ce contexte, le fait que l'on s'inquiète aujourd'hui des CIP interpelle et pose une nouvelle fois la question de l'anticipation dans une direction où il est devenue une habitude de traiter en permanence les problèmes dans l'urgence.

Ce qui inquiète les collègues pour l'heure , c'est le nombre considérable d'affaires à apurer pour la fin de l'année.

Ils sont confrontés à plusieurs problèmes :

- le nombre important de créations d'entreprises étrangères (notamment chinoises via les représentants fiscaux), une typologie de professionnels qui génère un très grand nombre de petites affaires (un *puits sans fond* que les collègues n'arrivent plus à vider) ;
- un turn-over récurrent à la comptabilité qui a pour effet de devoir en permanence rechercher de nouveaux agent.es pour l'assurer, des agent.es qu'il faut en outre former ;
- des process comptables exigeants nécessaires pour sécuriser les opérations comptables et qui prennent du temps (comme notamment l'évolution du process en matière d'annul/rectif).

L'affaire du SIE 10e le montre, la sécurisation des opérations comptables est essentielle mais elle demande du temps de travail, et réclame des moyens humains (des moyens dont les SIE ne disposent plus) : elle se heurte à l'urgence du traitement des apurements des CIP que vous demandez et qui se traduit notamment par le basculement des affaires de moins de 5000€ en "reliquats divers" sans recherche préalable.

Cette mise en reliquats divers a pour effet de sortir les montant en CIP de MEDOC et en fragilise le suivi. Elle reporte en outre le travail de recherche d'imputation à une période ultérieure à moins que ces affaires ne basculent de fait dans l'oubli.

Le traitement des autres CIP, supérieurs à 5000€ (dont on ne comprend pas bien s'il est plus ou moins prioritaire par rapport au basculement en reliquat divers des moins de 5000€ puisque la priorité 4 doit se faire parallèlement aux priorités 1 à 3) concerne également un grand nombre d'affaires pour lesquelles les recherches peuvent être très longues, même pour des agent.es expérimentées.

Vous indiquez qu'une "*mise en œuvre rigoureuse, suivant la priorisation et les exigences de pièces justificatives décrites ci-dessus, garantira le respect des délais et la bonne transition vers le*

nouveau SAGES".

Cette phrase relève de l'incantation et de l'injonction contradictoire.

Non, il ne suffit pas de le décréter pour qu'un objectif qui semble inatteignable aux collègues le devienne. On ne peut pas à la fois traiter rapidement une grande quantité d'opérations comptables tout en respectant rigoureusement les processus si l'on ne dispose pas des moyens pour le faire.

Comment imaginer que des services en grande difficulté depuis plusieurs années (nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'échanger sur la situation du SIE 16e ou sur celle du PRS 2) puissent soudainement apurer tous leurs CIP (sauf à tous les passer en reliquats divers) ?

Idem pour les services qui se retrouvent aujourd'hui face à un mur de plusieurs milliers de comptes d'imputation provisoire.

Il est temps pour vous d'une part d'anticiper que la totalité des CIP ne sera pas apurée au 31/12/2026, et d'autre part de trouver les moyens à long terme de traiter effectivement les CIP (sans les oublier dans un tableau de reliquats divers) afin que la comptabilité soit fiable et les sommes encaissées soient bien affectées au budget de l'Etat.

Pour le Secrétariat de Section
Solidaires Finances Publiques Paris